

Personalvorsorge Priora

Geschäftsstelle, Postfach, 8152 Glattbrugg

En cas de questions, veuillez contacter votre conseillère clientèle :

Madame Mirjam Lattmann

043 210 18 84

mirjam.lattmann@pfs.ch

Choix du barème de cotisations

**Personne
assurée**

Nom

Prénom

No d'employé(e)

Les prestations de la Personalvorsorge Priora sont financées par les cotisations des assurés, les contributions de la société et les intérêts. Les assurés ont la possibilité de choisir la hauteur de leurs cotisations dans le cadre des trois plans d'épargne.

Barème	Cotisations salarié	Cotisations Employeur	Votre choix
Standard	6 %	11 %	<input type="checkbox"/>
Plus	8 %	11 %	<input type="checkbox"/>
Minus	4 %	11 %	<input type="checkbox"/>

Les assurés qui optent pour le barème „standard plus“ augmentent leurs prestations de vieillesse prévisionnelles.

Si vous optez pour le barème „standard plus“ ou „standard minus“, veuillez nous faire savoir votre choix au moyen du présent formulaire. Le barème „standard minus“ est seulement valable dès l'âge de 25 ans jusqu'à l'âge de 44 ans révolu. Le choix est valide jusqu'à avis contraire.

Pour les autres assurés, la variante „standard“ s'applique automatiquement.

Le choix du barème doit intervenir au moment de l'affiliation à la caisse de prévoyance. Un changement du plan d'épargne est possible sur base mensuelle et doit être porté par écrit à la connaissance de la fondation à la fin du mois précédent.

Veuillez cocher le barème désiré.

Lieu et date

Signature de la personne assurée

Merci de renvoyer le formulaire à :

Vos ressources humaines